

Déclaration liminaire Intersyndicale CGT agri, Fo EA, SEA Unsa, Snetap-FSU, Sud rural territoires

Commission Nationale protocole 04.10.2022

Pour l'intersyndicale, les défis à relever tant du point de vue du renouvellement des générations d'agriculteur.trices que du point de vue environnemental, nécessitent un appareil de formation par apprentissage et continue conforté et de bonnes conditions de travail des agent.es.

En préalable, nous tenons également à rappeler que cette première réunion de la Commission Nationale du protocole s'inscrit dans le cadre des suites de la journée intersyndicale d'action et de mobilisation du 28 juin 2022 et de la rencontre qui en avait résulté avec les représentants de la DGER et le cabinet du ministre, dont Madame la conseillère du Ministre « formation, entrepreneuriat, transmission et emploi ».

Cette rencontre a en effet permis que de nombreux agent.es des centres CFAA et CFPPA de tout le territoire national expriment, parfois de manière virulente, leur mécontentement quant aux conditions de travail imposées dans leurs centres et le sentiment d'avoir trop longtemps été méprisé.es.

Nous nous félicitons donc que cette commission nationale soit ré-instituée après de très longues années de silence.

Pour autant, depuis 24 ans qu'existe le protocole pour la gestion des personnels contractuels recrutés et rémunérés sur les budgets des EPLEFPA, le constat est sans appel.

Le premier objectif en préambule à la partie 2 qui était de tendre vers l'harmonisation des conditions d'emploi des personnels au sein de l'EPLEFPA mais également sur l'ensemble du territoire n'est non seulement pas atteint mais la situation des agent.es s'est au contraire dégradée dans de nombreux établissements.

Il n'est donc pas question pour nous de refaire un nième état des lieux car nous sommes en capacité de faire une analyse de la diversité de fonctionnement et dysfonctionnements des différents centres mais bien plutôt de négocier les conditions de travail et de rémunérations des agent.es avec comme impératif d'établir des bases communes et réglementaires sur l'ensemble du territoire national.

Les propos du ministre de l'agriculture Didier Guillaume dans son courrier aux organisations syndicales du 17 mai 2019 concernant le protocole de gestion des personnels CFPPA-CFA engagent clairement ses successeurs. Il indiquait qu'il « souhaitait que la négociation se poursuive dans un esprit positif (...) et débouche sur un « mieux disant » pour les agents » et s'engageait « à ce que les négociations aboutissent à une amélioration globale des conditions d'emploi en termes de formation et de rémunération (...) ».

Enfin, nous tenons également à rappeler que pour nous, un véritable service public de la formation professionnelle continue et par apprentissage doit être piloté nationalement, que les agent.es des CFA-CFPPA sont fondés à être titulaires, et non contractuel.les à vie, et ce dans un souci d'égalité de traitement des usagers, des territoires et des personnels. L'objet

de cette commission est donc bien de parvenir à un texte normatif tel que le Ministre lui-même l'a évoqué.

Pour l'intersyndicale CGT agri, Fo EA, SEA Unsa, Snetap-FSU, Sud rural territoires

